

## DÉCISIONS RENDUES SUR APPELS.

Appels déposés contre les décisions du Tribunal des pensions—			
Admis comme bien fondés.....	néant		
Rejetés.....	122		122
Appels de demandeurs contre des décisions de la commission des pensions—			
Admis comme bien fondés.....	9		
Rejetés.....	105		
Renvoyés.....	2		116
Appels contre les décisions de quorums de la commission canadienne des pensions—			
Admis comme bien fondés.....	13		
Rejetés.....	2,172		
Renvoyés pour réaudition.....	17		2,202
Appels de la Couronne contre des décisions de quorums de la commission canadienne des pensions—			
Admis comme bien fondés.....	24		
Rejetés.....	34		
Renvoyés.....	27		85
			<u>2,525</u>

## DÉCISIONS RENDUES SUR REQUÊTES.

Demandes pour obtenir que la commission étudie de nouvelles demandes—			
Admises.....	72		
Rejetées.....	181		253
Demandes de réexamen par le Tribunal de demandes de pension ou d'allocation de commiseration sous la section 21 de la loi—			
Admises.....	2		
Rejetées.....	17		19
Demande de pension ou d'allocation de commiseration sous la section 21 de la loi—			
Admise.....	1		
Rejetée.....	1		2
			<u>274</u>

**Bureau des vétérans.**—En vertu d'une loi passée en 1930, le Bureau des vétérans a été organisé comme branche du ministère, ses activités datant du 1er octobre de la même année. Le Bureau constitue en premier lieu un organisme d'assistance aux soldats notamment en ce qui concerne les demandes de pension (voir détails à la page 959 de l'Annuaire de 1932). Le procureur en chef, nommé en vertu des dispositions de cette loi, ainsi que son personnel sont stationnés à Ottawa et des procureurs régionaux ont été nommés pour les principaux centres du pays.

**Allocations aux anciens combattants.**—La loi des allocations aux anciens combattants, en vigueur depuis le 1er septembre 1930, fait l'objet d'un résumé paru dans l'Annuaire de 1932 (p. 960). Nous donnons ci-après un bref aperçu des activités de la Commission chargée des allocations aux anciens combattants pour les années fiscales terminées le 31 mars 1936 et 1937.

## NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET DÉBOURSÉS ANNUELS.

Enumération.	1936.		1937.	
	Nombre de causes.	Débourrés annuels.	Nombre de causes.	Débourrés annuels.
		\$		\$
Allocations en cours au commencement des années fiscales.....	7,186	2,243,475	8,820	2,780,271
Adjudications au cours des années fiscales.....	2,107	652,780	3,024	935,677
Augmentation due au changement dans les taux.....	—	29,040	—	29,529
Rétablissement.....	158	48,254	173	49,395
Totaux.....	9,451	2,973,549	12,017	3,794,872
Annulations pour cause de décès, etc.....	631	193,278	711	211,493
Allocations en cours le 31 mars 1936 et le 31 mars 1937.	8,820	2,780,271	11,306	3,583,379